



**COMMUNE DE CHAINGY**

**PROCES VERBAL**

**01/2010**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 23 FEVRIER 2010 A 20 h 30**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 février 2010.

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le mardi 23 février 2010, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

**Sont présents :** Fabrice VIGINIER, Jean-Claude DUMORT, Bruno CHESNEAU, Sophie DUPART, Sandra SAVALL, Michel FAUGOUIN, Jocelyne GASCHAUD, Chantal PUÉ, Pierre ROCHE, Olivier ROUSSEAU, Gérald SMOUTS, Yves LOPEZ, Laurent LAUBRET, Evelyne GODARD, Brice LEMAIRE, Alain SOUBIRON, Franck BOULAY, Jean-Pierre PELLÉ, Ernesto TUMMINELLO, Brigitte BOUBAULT.

**Pouvoirs :**

Delphine DUCHET à Jocelyne GASCHAUD

**Absent et excusé :**

Jean-François BOULAND

Madame SAVALL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante (20h40).

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme Delphine DUCHET : gilets jaunes Collège de La Chapelle Saint Mesmin

M. Jean Pierre DURAND : subvention à la « Maison Familiale Rurale »

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

**ADMINISTRATION**

**10/01 - Débat d'Orientation Budgétaire 2010**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la population officielle de la commune de CHAINGY est de 3 552 habitants.

Ainsi, selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2312-1) la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie locale. A cette occasion sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la commune. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de communication financière.

L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire (DOB) est de permettre à l'Assemblée délibérante :

- De présenter les principaux éléments de contexte national et l'évolution de la situation financière de la commune dans lesquels s'inscrira le budget 2010 (I),
- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité (II),

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le vote du budget primitif est prévu le jeudi 30 mars 2010.

**I - Synthèse de l'analyse financière**

**A – Le contexte financier des Collectivités Territoriales :**

La dégradation des finances publiques en 2009 est incontestable avec un déficit public atteignant 8,2 % du PIB (contre 4,4 % prévu dans la loi de programmation) et la dette publique 77,1 % du PIB en 2009 (contre 69,9 % prévu initialement). Cela conduit l'Etat à restreindre ses concours aux collectivités locales. Les principales mesures inscrites dans la loi de Finances 2010 :

Extrait de la loi de finances 2010 « *compte tenu des contraintes pesant sur l'évolution de certaines dotations et dans l'optique de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques, par la définition d'un objectif de progression des concours financiers de l'Etat de 0,6 % hors Fonds de Compensation pour la TVA, il est nécessaire de modérer, voire de minorer, l'évolution de certaines dotations* ». Ainsi, le taux de

progression des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales va évoluer à périmètre constant de 1,2 %, si l'on tient compte du FCTVA, contre 2 % en 2009.

De plus, le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 % en 2010 soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle. Pour mémoire, en 2009 la revalorisation des valeurs locatives était de + 2,5 %.

La principale mesure concernant les collectivités locales est la réforme de la taxe professionnelle avec en 2010 une dotation compensatoire. Dès 2011, la perte de recettes qui résulte de la suppression de la TP est compensée par des recettes de substitution principalement fiscales conformément au principe constitutionnel d'autonomie financière.

La commune percevra une compensation-relais en lieu et place de la TP. Celle-ci assurera un produit égal à celui de la TP perçu 2009, ou bien un produit obtenu en appliquant aux bases de TP 2010 le taux de TP de 2008 en vigueur sur le territoire de la commune, si ce montant est supérieur.

### **Simulation des recettes fiscales conçues à partir des données déclaratives des entreprises et disponibles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 (Source Trésor Public)**

Ressources actuelles : <b>1 994 834€</b>	Ressources fiscales après réforme : <b>2 153 404€</b>	Effet du FNGIR : <b>-158 570€</b>	Ressources après réforme : <b>1 994 834€</b>		
Taxe professionnelle : <b>967 900€</b>	Participation PVA : <b>- 3 437€</b>	Taxe Foncier Bâti: <b>557 767€</b>	Taxe Foncier non Bâti : <b>35 321€</b>	Taxe Habitation <b>437 283€</b>	
Contribution Foncière Entreprise : <b>220 617€</b>	Taxe Foncier Bâti : <b>557 767€</b>	Taxe Foncier non Bâti : <b>45 674€</b>	Taxe Habitation <b>705 619€</b>	Imposition Forfaitaire Entreprise Réseaux : <b>424 120€</b>	Contribution sur Valeur Ajoutée Entreprise : <b>199 607€</b>

### **B – Le contexte financier local :**

Les produits de fonctionnement (dotations et fiscalité) ne seront connus qu'en fin de premier trimestre. Bien que de nombreux paramètres soient encore inconnus, nous pouvons estimer que malgré une conjoncture économique nationale fragile, CHAINGY devrait maintenir à valeur constante ses recettes de fonctionnement, sous l'effet de la progression régulière des bases d'impôts liées à la fiscalité des ménages. Cette tendance sera à confirmer proportionnellement au recensement complémentaire de la population 2010, pour les années à venir.

Toutefois, de budget primitif à budget primitif, le différentiel entre la progression des dépenses de fonctionnement et celles des recettes fait peser une contrainte forte sur la capacité d'épargne de la commune. Cet autofinancement, en plus des recettes propres à la section d'investissement (subventions institutionnelles, produits de cessions), sera insuffisant pour garantir la réalisation du programme pluriannuel d'investissement du mandat. Pour maintenir l'équilibre de la section investissement du BP 2010 et des suivants, le recours à l'emprunt ou l'augmentation de la fiscalité devront être proposés.

Le budget primitif 2009 avait déjà été l'occasion d'impulser une vision pluriannuelle des investissements, avec la mise en place d'Autorisation de Programme dans un certain nombre de domaines. Ce choix de structuration des investissements sera maintenu dans le cadre du budget primitif 2010, avec l'actualisation de certaines Autorisations de Programmes et la création de nouvelles.

En conclusion, les finances de la commune de Chaingy sont caractérisées par un haut niveau d'autofinancement grâce à :

- Des recettes, en particulier fiscales, supérieures aux moyennes
- Des dépenses relativement maîtrisées et inférieures aux moyennes.

Toutefois, il conviendra de surveiller les facteurs d'une part de risque, notamment le taux de progression des frais de personnel, en forte augmentation depuis 2005 ou la diminution des recettes relatives au FCTVA et d'autre part de changement avec les perspectives certaines de développement de l'intercommunalité, prévu dans le projet de la réforme territoriale.

## **II – Orientations budgétaires 2010**

L'exercice 2010 sera marqué par deux nouveautés :

- Le passage à plus de 3500 habitants, qui implique d'une part un Débat d'Orientations Budgétaires mais également une présentation fonctionnelle du Budget primitif.
- La réforme de la taxe professionnelle qui n'aura d'impact réel sur le budget qu'à partir de 2011

Cette synthèse est la conclusion du travail des commissions municipales.

### **A – Les créations d'équipements neufs :**

- L'Etablissement Public de Sports et Loisirs : études et début des travaux
- Le bâtiment ALSH : études et début des travaux
- Création d'un réseau chauffage avec chaudière bois
- Extension de la laverie au restaurant scolaire
- Vidéo surveillance de la Commune
- Renforcement réseaux eau potable des rues de la Haire, de la Grolle et Pau et de la Groupe
- Extension de la ZA des Pierrelets

### **B – Entretien des bâtiments communaux :**

*Aux services techniques :* Acquisition de nouveaux matériels et Aménagement des lieux : murs, portails et clôtures.

*A la salle des fêtes :* Réfection de l'éclairage de la salle et de la scène ainsi que des rideaux

*Aux écoles :* Acquisition de matériel et Etude pour l'extension de l'école maternelle

*Au dojo:* Réfection de la toiture

*A l'école de musique:* Travaux de réfection

*A la mairie:* Projet d'extension des locaux

*A la Voirie :* Maintien du programme annuel de réfection des voiries et Entretien d'éclairage public

### **C - Sur l'ensemble des services communaux, le budget prévoit de maintenir un effort constant sur les besoins en matériels :**

- Dans le domaine sportif,
- Dans le domaine scolaire,
- Dans le domaine technique (espaces verts, voiries, bâtiments),
- Dans le domaine des mises en conformité (électrique, chaufferie, jeux dans les écoles...) et de la mise sécurité des équipements (création de l'organigramme des clés),
- Dans le domaine culturel,
- Dans le domaine de l'enfance-jeunesse,
- Dans le domaine des acquisitions immobilières en vue du développement de nouveaux services

Une réunion sur le thème de la réforme fiscale était organisée ce jour pour les élus par la Préfecture en présence du trésorier payeur général. Pierre ROCHE présente les principaux éléments :

- Une seconde simulation est en cours de traitement par les services fiscaux sur la base des données fiscales 2009
- L'état sur la fiscalité sera transmis sous forme dématérialisée pour le 5 Mars prochain
- Une compensation-relais sera instaurée en 2010 et son montant sera au moins équivalent à la somme perçue au titre de la taxe professionnelle en 2009. Les Contributions sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et sur la Valeur Foncière des Entreprises n'interviendront qu'à partir de 2011.

Les ressources fiscales au titre de la Taxe Professionnelle inscrites au Budget Primitif 2010 seront donc les mêmes qu'en 2009.

Les grands projets de 2010 sont le réseau de chaleur et sa chaufferie bois, l'EPSL, les vestiaires foot, la construction d'un bâtiment loisirs – jeunes.

Concernant le projet de réseau de chaleur, il semble raisonnable de procéder à une étude afin de définir un Avant-projet-sommaire qui aboutira à des éléments chiffrés exacts pour le dimensionnement du projet. A l'issue de cette issue, le Conseil Municipal pourra statuer sur la suite à donner à ce projet.

M. Brice LEMAIRE interpelle les élus sur le risque de perdre des subventions si ce projet est différé.

M. Jean Pierre DURAND s'interroge sur le choix des bâtiments à relier à la chaufferie. M. Alain SOUBIRON pense que la chaufferie doit alimenter les bâtiments à proximité, ceux dont les équipements de chauffage sont en fin de vie ou les constructions nouvelles. M. Fabrice VIGINIER demande si l'estimation prévoit les circuits en mètre linéaire. M. Brice LEMAIRE répond que nous devrions investir dès le départ sur l'intégralité de la structure et des réseaux, pour obtenir les meilleurs financements et ne pas sous dimensionner le projet. M. Jean Claude DUMORT rappelle les conclusions de l'audit multi énergies. M. Brice LEMAIRE ajoute que ce projet est un engagement électoral du mandat. M. Alain SOUBIRON répond que cette conclusion n'est pas un argument.

Concernant le projet de vidéosurveillance, M. Franck BOULAY exprime son opposition à ce dispositif car certaines études démontrent que ces systèmes ne réduisent pas la délinquance mais la déplace. Il souhaite que l'on puisse chiffrer les statistiques liées aux incivilités et le montant des dégradations. Il souhaite voir étudier soit une solution de gardiennage, avec du lien social dans les quartiers, soit une réorganisation du temps de travail du service de police municipale. Il ajoute que l'action municipale ne doit pas se substituer aux services de l'Etat. Monsieur Jean Pierre DURAND rappelle que ce projet ne vise pas à pallier les conséquences financières de la petite délinquance urbaine dont les assurances compensent le coût, mais de prévenir le développement de la délinquance qui s'aggrave.

Suite à son entretien annuel avec la Gendarmerie de Meung/Loire, Monsieur Jean Pierre DURAND indique que sur une année:

- La délinquance générale est en augmentation de 15 ,4% cette année avec 75 déclarations à la Gendarmerie.
- La délinquance de proximité est elle en augmentation de 27% avec 47 évènements.

M. Franck BOULAY maintient sa position, explique qu'il ne remet pas en cause le coût mais la finalité de ce projet et souhaite engager une plus grande réflexion sur le contrôle de ce système.

Monsieur Jean Pierre DURAND propose que ce dossier doit être étudié par la commission sécurité pou définir les lieux d'implantation des caméras.

### **10/02 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement du budget primitif 2010**

M. L'adjoint aux finances informe l'Assemblée de l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

En conséquence, il présente les opérations suivantes pour le Budget principal :

<b>Opérations</b>	<b>Montant</b>
Bâtiments : <i>Toiture Dojo Travaux</i>	<b>85 000.00 €</b>
Voirie 2010 <i>Plateau Château d'eau : 15 000€</i> <i>Ralentisseur Stade : 8 500€</i>	<b>23 500.00 €</b>
Eclairage Public 2010 <i>Assistance Maitrise d'Ouvrage</i>	<b>6 000.00 €</b>
Mobilier Urbain <i>Panneau information électronique</i>	<b>16 000.00 €</b>
Acquisitions 2010+ frais de notaire <i>Maison Place Louis Rivière</i>	<b>200 000.00 €</b>
Police Municipale <i>Mobilier</i>	<b>1 100.00 €</b>
Enfance-Jeunesse <i>Table peinture ALSH: 450€</i> <i>Aspirateur ALSH: 150€</i> <i>Lave-vaisselle SMA : 550€</i>	<b>1 150.00 €</b>

Le conseil municipal s'engage à inscrire ces dépenses au Budget Primitif Principal 2010 qui sera voté le 30 mars 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. **Adopté à l'unanimité.**

#### **10/03 - Demande de subvention au titre du Pays Loire Beauce**

A l'occasion de l'adoption du prochain budget primitif, le Conseil municipal va inscrire les projets d'investissement suivants :

La construction d'un bâtiment destiné à l'accueil loisirs jeunesse.

L'extension de la Zone Activité des Pierrelets et notamment le volet paysager.

La requalification de la plage de Fourneaux.

Considérant que ces opérations peuvent être subventionnées au titre du contrat de pays et du programme Leader 2015, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au taux maximum pour la réalisation de ces trois projets et de requérir l'autorisation de préfinancer ces aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au taux maximum pour la réalisation de ces trois projets et de requérir l'autorisation de préfinancer ces aménagements. **Adopté à l'unanimité.**

#### **10/04 - Vote des subventions aux associations**

Après examen des dossiers, la Commission « finances », dans sa séance du 4 février 2010, propose le montant des subventions à verser aux associations suivantes :

Amicale des Donneurs de Sang	290 €
Amicale Ornithologique Cambienne	420 €
Amicale Sportive (Tennis et Chaingy Sport Nature)	6 300 €
Association des Assistantes Maternelles	280 €
Association Sportive Judo Chaingy	5 000 €
BASKET CHAINGY	4 000 €
C.H.A.D. (Chaingy, Hier, Aujourd'hui, Demain)	550 €
CHAINGY Animation	800 €
Chaingy Rando Club	250 €
Chorale Mélody	1 200 €
CLUB 3	1 100 €
Compagnie du Ginkgo	2 000 €
Conservatoire National d'Ilex	480 €
Coopérative Scolaire Maternelle	1 200 €
CPNC (Club Philatélique et Numismatique de Chaingy)	400 €
Ecole de Musique	38 587 €
Ecole de Musique - Jardin Musical	1 245 €
Entente Chaingy Saint-Ay Football (ECSAF)	12 500 €
Initiation aux Arts Martiaux (IAM)	850 €
Jardins de Chaingy	600 €
Maison Familiale Rurale	3 500 €
Professionnels de Santé	150 €
Restaurant Scolaire	25 861 €
USEP de Chaingy	800 €
Action 4L TROPHY	650 €
AFORPROBA	50 €
Aide aux victimes du Loiret	150 €
Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers CSP Orléans Nord	150 €
Association des 4 Vents (Aumonerie Secteur Ouest)	160 €
Association Française contre la Myopathie/Téléthon	185 €
Association Sportive Lycée d'Ingré	100 €
BERA	300 €

CLIC - Entraide Union	1 000 €
Familles Rurales du Loiret	500 €
La Piste de la Soif	300 €
Le Souvenir Français	180 €
Maison Familiale Rurale de BEAUMONT-les-AUTELS	50 €
Maison Familiale Rurale de FÉROLLES	150 €
Prévention Routière	100 €
Secours populaire (rappel 2009)	750 €
SOS Amitié	75 €
Provision	2 537 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>

M. Pierre ROCHE et M. Michel FAUGOUIN précisent que certaines associations n'ont pas demandé de subvention pour 2010.

Le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le montant des subventions à verser aux associations au titre de l'exercice 2010, tel que défini ci-dessus. **Adopté à l'unanimité.**

#### **10/05 - Convention avec l'école de musique portant versement d'une subvention**

En application de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 Juin 2001 imposant notamment la conclusion d'une convention pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il y a lieu de signer une convention avec l'Association Ecole de Musique.

Cette convention permettra de consigner les différentes informations liées au versement de la subvention :  
Montant de la subvention : 38 587.00 € pour l'Ecole de musique et 1 245.00 € pour le Jardin Musical,  
Objet et conditions d'utilisation : pour les diverses activités de l'Ecole de Musique (solfège, pratique d'instruments, orchestre, organisation de concerts ...),  
Durée de la convention : un an,  
Contrôles exercés par la Commune : d'activités et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les termes de cette convention applicable dès le caractère exécutoire de la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. **Adopté à l'unanimité.**

#### **10/06 - Convention avec le restaurant scolaire portant versement d'une subvention**

En application de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 Juin 2001 imposant notamment la conclusion d'une convention pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € versée à une association, il y a lieu de signer une convention avec l'Association Restaurant Scolaire.

Cette convention permettra de consigner les différentes informations liées au versement de la subvention :  
Montant de la subvention : 25 861.00 €  
Objet et conditions d'utilisation : pour la restauration des élèves des écoles Élémentaire et Maternelle,  
Durée de la convention : un an,  
Contrôles exercés par la Commune : d'activités et financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les termes de cette convention applicable dès le caractère exécutoire de la délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. **Adopté à l'unanimité.**

#### **10/07 - Action humanitaire des collectivités territoriales en faveur d'HAÏTI**

Considérant les diverses demandes de dons en faveur des sinistrés d'Haïti,  
Vu la loi Thiollière du 2 février 2007, relative au financement d'actions à caractère humanitaire, dans certaines conditions, par les collectivités territoriales,  
Considérant la position favorable du bureau municipal sur le versement d'un don de 200 €, par le biais de l'Association des Maires de France, au fonds de concours mis en place par le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes,

Certains élus souhaitent revaloriser le montant du don à 400 €. Le Maire propose un vote pour fixer la valeur du don.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité de verser un don de 400 €, en faveur des sinistrés d'Haïti.** Cette somme sera inscrite au budget primitif 2010.

- 8 voix pour un don fixé à 200 €
- 1 abstention

### **10/08- Participation communale pour le séjour en classe de mer, de découverte, de neige**

Il est prévu que quatre classes partent en « classe transplantée » en 2010. Ce sont les classes de : Monsieur COUVERTURE (30 enfants) à DAMGAN sur le thème « Les Métiers de la Mer », le coût total pour ce séjour est de 470 € par enfant. Le Conseil Général subventionne à hauteur de 144 €. Reste à financer pour la commune et les familles 326 € par enfant. La commune prend à sa charge 45% du montant soit 146,70 €.

Monsieur BERTHOL (29 enfants) à DAMGAN sur le thème « Ecriture », le coût total pour ce séjour est de 490 € par enfant. Le Conseil Général subventionne à hauteur de 144 €. Reste à financer pour la commune et les familles 346 € par enfant. La commune prend à sa charge 45% du montant soit 155,70 €.

Madame PODEVIN et Madame COSSON (47 enfants) à CROCQ sur le thème « Découverte du Milieu », le coût total pour ce séjour est de 258,50 €. Le Conseil Général subventionne à hauteur de 55,50 €. Reste à financer pour la commune et les familles 203 € par enfant. La commune prend à sa charge 45% du montant soit 91,35 €. Soit un total de 105 enfants subventionnés à hauteur de 45 % par la commune.

La participation de 55 % reste à la charge des familles. Pour les fratries dont plusieurs enfants partiront il est proposé de prendre en charge les frais à hauteur de 50% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

Le coût à charge de la commune est donc de 13 209,75 € hors indemnisation des quatre instituteurs, ce qui porte le total à 13 783,20 € avec l'indemnisation des instituteurs et les 15 € adhésion à l'œuvre universitaire du Loiret.

Comme les autres années, il est proposé d'indemniser les instituteurs accompagnateurs à hauteur du même montant que pour les enfants.

Enfin, les enfants habitant la commune non scolarisés à CHAINGY pourront bénéficier pour un séjour en classe de mer, de découverte, de neige, d'une participation communale de 45% du montant, sous réserve de ne pas être déjà partis durant leur scolarité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités financières présentées, dans le cadre des séjours organisés par l'Ecole élémentaire.

Brigitte BOUBAULT demande la date de départ de ces séjours afin de pouvoir fixer une réunion de CCAS et étudier les dossiers de soutien, si nécessaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide,**

- Accepter à l'unanimité le montage financier ci-dessus et la participation communale de 45% du coût des séjours, 50 % du montant en cas de fratrie, ainsi que l'indemnisation pour le même montant de chaque instituteur et l'adhésion de 15 € de l'œuvre universitaire du Loiret.
- Accorder une participation communale du même montant pour les enfants habitant la commune non scolarisés à CHAINGY pour le séjour en classe transplantée, sous réserve de ne pas être déjà partis durant leur scolarité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **URBANISME**

### **10/09 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Par délibération du 13 décembre 2005, la commune a adhéré au CAUE afin de les consulter sur les différents projets notamment sur des réflexions d'urbanisme.

Pour permettre l'intervention de cet organisme, il est nécessaire d'y adhérer pour l'année 2010. Le montant de l'adhésion de 2010 est de 460 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide,**

- d'accepter les conditions financières,
- d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et de participer à l'assemblée générale de cet organisme.

**Adopté à l'unanimité.**



### **10/10 - Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Loiret (EPFL)**

Par délibération du 06 Novembre 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création et l'adhésion à l'EPFL. Cet organisme est compétent pour acquérir des terrains ou des biens immobiliers pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières puis les rétrocède aux collectivités suivant les termes d'une convention à intervenir qui précisera la formule de portage financier retenue. Dans le cadre de la succession de M.DEPARDAY pour le bien situé à l'angle de la rue de la Haire et de la rue du 11 Novembre, le Conseil Municipal avait délibéré le 26 juin 2003 pour l'acquisition de celui-ci. La commune a informé l'EPFL de cette acquisition en évoquant l'utilisation de ce bien en vue de la réalisation d'un aménagement sécuritaire du carrefour, d'aménagement et construction de bâtiments et de logements d'intérêt communal.

M. Laurent LAUBRET demande s'il y aura une nouvelle estimation. M. Jean Pierre DURAND répond que le service des Domaines a déjà fait son estimation.

Vu le courrier du 25 mars 2009 adressé à l'EPFL;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser le dossier et de confirmer l'intervention de l'EPFL ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité** de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret (EPFL) pour l'acquisition du bien dans le cadre de la succession de Monsieur DEPARDAY.

### **10/11 - Autorisation de passage sur la parcelle communale ZC 177**

Pour permettre l'installation et le fonctionnement de son entreprise dans la zone d'activités, Monsieur ETHEVE a sollicité une autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée ZC 177 située rue de Montalais afin d'accéder au terrain sur lequel se situera son activité.

Pour lui permettre de réaliser son projet, il est nécessaire de créer ce droit de passage sur la dite parcelle dans le cadre de son activité.

L'entretien de la partie de terrain concernée par ce droit de passage incombera à M.ETHEVE suivant les termes de la convention qui sera signée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité:**

- d'autoriser un droit de passage sur la parcelle communale ZC 177 à M.ETHEVE pour accéder au terrain sur lequel se situera son activité ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

### **10/12 - Autorisation « Approche environnementale pour l'élaboration du PLU » – Avenant n°2 avec l'ADEME**

Par délibération du 16 mai 2006, la commune a sollicité auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) une aide technique et financière dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Cette aide a fait l'objet d'une convention entre la commune et l'ADEME signée le 19 Février 2007 et prorogé par un avenant n°1 du 05 juin 2009 pour une durée d'un an.

Compte tenu des difficultés de mise en œuvre de l'opération prévue initialement, il est nécessaire de prolonger le délai de réalisation pour une durée de 6 mois.

Les autres termes de la convention initiale demeurent inchangés.

**A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- d'accepter l'avenant n°2 à la convention du 19 Février 2007 prorogé le 05 juin 2009 concernant la prolongation du délai de réalisation pour une durée de 6 mois.

### **10/13 - Signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.**

M. Le Maire explique que l'instruction administrative du dossier d'extension de la zone d'activités des Pierrelets nécessite la réalisation anticipée d'un diagnostic archéologique, sollicité auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

Ce diagnostic peut être effectué par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ou par le service archéologique agréé d'une collectivité territoriale, comme celui du Conseil général du Loiret. Le Département du Loiret propose de travailler sur le projet de CHAINGY. Pour régler les modalités de cette intervention, M. Le Maire présente la synthèse de la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive qui fixe les modalités techniques, administratives et financières entre le Conseil général du Loiret et la commune de CHAINGY.

#### **10/14 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable concernant une clôture à l'école maternelle**

Entendu l'exposé de l'adjoint délégué.

La Commune va déposer un dossier de déclaration préalable pour la pose d'une clôture à l'école maternelle.

Afin de permettre l'instruction et la délivrance de celui-ci, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer une demande de déclaration préalable pour la pose d'une clôture à l'école maternelle. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer et à signer une demande de déclaration préalable pour la pose d'une clôture à l'école maternelle. **Adopté à l'unanimité.**

### **LOISIRS**

#### **10/15 - Prix et Concours Maisons fleuries**

Comme chaque année, la Commune récompense les habitants pour le fleurissement de leur propriété, dans le cadre du concours des maisons fleuries.

Ces prix sont constitués de bons d'achat à utiliser chez des fleuristes et pépiniéristes choisis par la Commune.

Il est proposé de maintenir les montants des prix offerts (montant individuel) aux habitants primés pour le fleurissement de leur propriété, toutes catégories confondues, pour 2010 à :

1er prix	:	60 €
2ème prix	:	40 €
3ème prix	:	25 €

Le montant total des prix s'élève à 745 € (prévus au BP 2010, article 6714 : 800 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver les montants des prix offerts aux habitants primés pour l'année 2010, comme indiqués ci-dessus.

#### **10/16 - Prix et Concours CHAINGY en Musique**

Chaque année, la commission « Vie Culturelle et Associative » organise en Juin la manifestation « Chaingy en Musique » qui est équivalent à la Fête de la Musique.

Afin de récompenser la participation des bénévoles à cette manifestation, il a été convenu de leur offrir une carte cadeau à utiliser à la FNAC d'Orléans. Le montant total des cartes s'élève à 300 €.

Mme Brigitte BOUBAULT s'interroge sur la limitation des cartes cadeaux FNAC et trouve restrictif que celles-ci ne soient valables qu'à la Fnac. Monsieur DURAND précise que le débat a déjà eu lieu en commission et sera réexaminé.

Le Maire précise aux membres du Conseil que la somme est inscrite au budget primitif 2010 (article 6714).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver le montant total alloué aux participants de « CHAINGY en Musique » pour l'année 2010.

#### **10/17 - Prix et Concours de photos**

La commission « Vie Culturelle et Associative » organise un concours de photos « Photos insolites à CHAINGY ». Les inscriptions sont fixées du 7 mars 2010 au 31 juillet 2010. Chaque candidat fournira de 1 à 4 photos. Les 5 premiers du concours seront primés.

Chaque prix est constitué de carte cadeau à utiliser à la FNAC d'Orléans. Le montant total des prix s'élève à 300 € réparti de la façon suivante :

1 <sup>er</sup> prix	:	80 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> prix	:	60 €
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> prix	:	50 €

Le Maire précise aux membres du Conseil que la somme est inscrite au budget primitif 2010 (article 6714).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver les montants proposés des prix offerts aux lauréats primés pour l'année 2010, comme indiqué ci-dessus.

## 10/18 - Prix et Concours de poèmes et règlement

La bibliothèque municipale organise le premier concours de poèmes dans le cadre du printemps des poètes 2010. Ce concours est individuel et ouvert à tous à partir de 7 ans, réparti en 3 catégories : enfant : de 7 à 11 ans, adolescent : de 12 à 17 ans et adulte : 18 ans et plus. Le thème choisi est « le Voyage ».

Date limite de dépôt des textes à la bibliothèque le samedi 20 mars 2010.

Un comité de lecture sera mis en place pour récompenser 3 poèmes par catégorie.

Afin de récompenser les participants à ce concours, il a été convenu de leur offrir une carte cadeau à utiliser à la FNAC d'Orléans. Le montant total des cartes s'élève à 300 €.

Le Maire précise aux membres du Conseil que la somme est inscrite au budget primitif 2010 (article 6714).

*Règlement joint.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver le règlement du premier concours de poèmes et le montant total des cartes cadeaux (300 €) proposées aux participants du « premier concours de poèmes » pour l'année 2010.

## QUESTIONS DIVERSES

**Distribution de gilets jaunes au collège de La Chapelle Saint Mesmin.** Mme Delphine DUCHET, par l'intermédiaire de Jocelyne GASCHAUD, s'interroge sur cette distribution faite aux seuls élèves habitant La Chapelle Saint Mesmin et exprime le ressenti discriminatoire de certains parents. Sentiment partagé par M. Ernesto TUMMINELLO.

M. Franck BOULAY pense que les enfants ne porteront pas ce gilet. M. Olivier ROUSSEAU estime qu'en matière de sécurité routière, le port du casque était un geste précurseur, il y a quelques années.

A l'unanimité des conseillers, le Maire de CHAINGY adressera un courrier de principe au Maire de la Chapelle Saint Mesmin.

**Demande de subvention Maison Familiale Rurale du Bézy.** M. Jean Pierre DURAND présente les importants travaux engagés par l'établissement pour la remise en état de l'internat.

Les membres du conseil d'administration ont démontré la volonté d'échanges et la proximité avec la commune de CHAINGY.

L'existence de cette école sur CHAINGY remonte à très longtemps. Un ancien maire de CHAINGY en est l'un des fondateurs et l'a dirigée durant de nombreuses années.

Aujourd'hui, l'école sollicite une subvention auprès de la commune pour financer la création d'un préau dont le coût est estimé à 34 000€.

La commission Finances du 4 Février dernier, consacrée à l'octroi des subventions, n'avait pas l'intégralité du dossier et a proposé le versement d'une subvention de fonctionnement à 3 500 €. Cette somme ne couvre pas le besoin de financement de ce nouvel équipement.

Le Bureau municipal propose d'intervenir à hauteur de 17 000€ sur 2 ans.

Cette subvention fera l'objet d'une convention pour établir les modalités financières et les engagements contractuels.

En réponse à la question d'Olivier ROUSSEAU, le projet global représente 2 millions d'euro d'investissement.

Cette demande de subvention sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 30 mars

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures cinquante sept (22h57).